

Concours 2023

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE MACRON-NDIAYE DANS LE SECOND DEGRÉ

Le ministre a décidé de prolonger la période d'ouverture des inscriptions aux concours d'enseignement jusqu'au 2 décembre 2022 faute de candidats. Le calendrier des épreuves a lui aussi été modifié afin de tenir compte de l'allongement de la date d'inscription.

De toute évidence, ses annonces sur les 2 000 euros en début de carrière, toujours non actées et le maintien de la masterisation n'ont pas suscité les vocations escomptées, ni une ruée vers les concours d'enseignants. Les candidats ne sont pas dupes.

Le rapport du sénateur Gérard Longuet, pour la commission des finances sur le projet de loi de finances 2023 dresse un état des lieux du recrutement. L'évolution des candidatures aux concours est édifiante. De 2018 à 2022, le nombre d'inscrits aux concours d'enseignants du second degré a baissé de moitié.

« Dans le second degré, le nombre de postes non pourvus s'élève à 2 070, ce qui représente 15,1 % des postes offerts. Certaines disciplines demeurent sous tension cette année. C'est par exemple le cas des lettres classiques où 57 % des postes sont pourvus pour 57,5 % à 62 % durant les trois années précédentes. D'autres disciplines présentent des taux d'admission également insuffisants en 2022. C'est le cas de la physique-chimie où 66,7 % des postes sont pourvus contre 80 % à 100 % durant les trois années précédentes. Plus largement, en incluant les voies professionnelles et technologiques, les principales disciplines en tension sont l'histoire géographie, la physique chimie, l'économie gestion (toutes options confondues), l'anglais, l'éducation musicale, les sciences industrielles de l'ingénieur, ainsi que la discipline "lettres-histoire". »

Et le sénateur de préciser : « ces chiffres traduisent une chute structurelle du nombre de candidats. Le nombre d'inscrits aux concours de l'enseignement du second degré a diminué de plus de 30 % en quinze ans, passant de 50 000 candidats présents en 2008 à 30 000 en 2020. »

La solution proposée par le sénateur Longuet pour rendre attractif le métier d'enseignant n'est pas de mettre un terme à la masterisation des concours ni d'augmenter les salaires mais plutôt « d'ouvrir une réflexion sur les possibilités de modulation de la rémunération dans les territoires les moins attractifs. »

C'est ce que préconise le Conseil National de la Refondation d'E. Macron et P. Ndiaye ! Des salaires territoria-

lisés : tout le contraire de la Fonction publique d'État. Un salaire qui pourrait varier selon les disciplines et les régions, comme en Grande Bretagne. Autrement dit, remplacer l'école de la République par celle des territoires. Remplacer le statut et l'égalité de traitement par la loi de l'offre et de la demande. Ce qui, appliqué à l'Education nationale, pourrait conduire à des variations de salaires en fonction des besoins.

Ainsi le salaire d'un professeur de mathématiques pourrait baisser une fois les postes pourvus et pourraient co-exister dans la même région des enseignants de la même discipline avec des salaires différents pour un même travail...

Évolution des candidats au concours dans le second degré

	2018	2019	2020	2021	2022
Postes	13 390	13 390	13 390	13 390	13 690
Inscrits	134 938	115 801	115 801	113 776	90 288
Présents	67 295	61 486	61 486	62 585	47 909
Admissibles	25 498	18 253	18 253	25 108	21 011
Admis	12 655	12 583	12 583	12 596	11 400
Liste complémentaire	163	758	758	142	220

Pour le SNFOLC les conclusions du rapport Longuet servent de caution aux propositions du gouvernement.

Le syndicat appelle les personnels à réaffirmer leurs revendications :

- ▶ Abrogation de la masterisation totale des concours,
- ▶ Concours disciplinaires et sous statut national de fonctionnaire stagiaire à bac +3
- ▶ Augmentation générale des salaires, pas de début de carrière à 1, 2 % du SMIC.

FNEC FP
FO ELECTIONS 2022 PROFESSIONNELLES
 du 1^{er} au 8 décembre **JE VOTE FO!**